

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 48 (1960)

**Heft:** 878

  

**Artikel:** Qu'attendez-vous de votre journal ?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-285063>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

<b>FONDATRICE DU JOURNAL</b> Emilie GOURD <b>RÉDACTION</b> M <sup>me</sup> WIBLE-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal <b>ADMINISTRATION ET ANNONCES</b> M <sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	<b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses  Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	<b>ABONNEMENTS</b> SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.) abonnement à « Femmes Suisses » compris. Les abonnements partent de n'importe quelle date Prix du numéro 35 centimes Compte de chèques postaux I. 943
--	---	--

C'est l'effort, c'est la résistance qui donnent à l'individu de la volonté, sans quoi il n'est rien.

LABOULAYE.

## Droits humains

Un an sur deux, le Palais des Nations, à Genève, voit revenir les délégués des Etats du monde qui font partie de la Commission des Droits de l'homme. Ces Etats sont au nombre de 18 qui siègent dans cette commission — à l'exception des cinq grands toujours présents — par un système de rotation.

A chacune de ses sessions, la commission élit son président. Pour cette seizième session, ce fut à M. Mario Amadeo (Argentine) que fut confiée la présidence.

La plupart des délégations gouvernementales sont composées de délégués masculins,

cependant notons avec plaisir que Mme Lord présida la délégation des Etats-Unis et que la délégation polonaise était présidée par Mme Wasilkowska.

Trente-deux organisations non gouvernementales à voix consultative étaient représentées; dans cette représentation on comptait 32 femmes dont plusieurs ont pris la parole pour faire entendre l'avis de leur organisation.

A l'ordre du jour figuraient quelques questions très importantes.

### Déclaration sur le

### Droit d'asile

Chacun sait plus ou moins ce que signifie ce terme : **droit d'asile**. En principe, il s'agit du droit que possède un Etat souverain d'accueillir un fugitif étranger obligé de quitter son pays à cause de ses opinions politiques.

De nos jours, il y a des chefs d'Etat en fuite et ils demandent asile à tel ou tel voisin.

Mais l'opinion publique s' imagine volontiers que tout individu poursuivi pour ses opinions, obligé de fuir son pays, a le droit de demander asile à l'étranger. C'est là un renversement du terme. Notre temps à vu des masses humaines fugitives demander asile chez des voisins qui n'étaient nullement contraints de les accueillir mais qui l'ont fait généralement et généreusement.

Et là se pose un véritable problème politique et pratique. C'est pour codifier le procédé sur le plan international que la France a rédigé un projet de déclaration qui a été adopté grâce à la ténacité du professeur Cassin, chef de la délégation française.

Il arrive, en effet, qu'un Etat de faible ressource se voit soudain requis d'accueillir des foules de fugitifs auxquels il ne peut refuser accueil sous peine d'inhumanité. La déclaration demande à la communauté internationale de s'engager à soutenir ce premier pays d'accueil, financièrement et pratiquement, pour l'aider à faire transiter plus loin la plus grande partie de ses réfugiés; ainsi les pays d'accueil seront moins enclins à refouler des réfugiés malheureux parce qu'ils ne pourraient pas en assumer la charge.

### Protection des minorités

### Victimes de l'intolérance

Ce vaste sujet qui embrasse toutes les formes de la tolérance se présentait d'abord sous la forme d'un rapport spécial consacré à la **liberté religieuse** et aux **pratiques religieuses** par M. Krishnaswami. Ce texte est si remarquable qu'on en a demandé l'impression pour le public. Il nous sera loisible alors de le présenter à nos lecteurs pour faire valoir la grande élévation de pensée qui a animé son auteur.

Mais, en ce premier trimestre 1960, la Commission des Droits de l'homme ne pou-

vait éviter de parler des **manifestations antisémitiques** qui ont troublé l'opinion publique depuis quelques mois.

A ce sujet, les organisations non gouvernementales sont intervenues, parmi elles le Conseil international des femmes, qui par la voix de Mlle van Eeghen, a précisé encore les principes du C.I.F. « fais aux autres ce que l'on voudrait qu'on te fit » et porté devant les membres de la Commission les protestations de nombreux conseils nationaux.

Quant au Dr Riegner, représentant du Congrès juif mondial, il a produit les résultats de l'enquête qui se poursuit à l'égard de ces manifestations :

- du 25 décembre 1959 au 15 février 1960, on compte plus de 2000 manifestations antisémitiques.
- elles ont eu lieu dans 308 localités différentes de 38 pays (plus de la moitié des membres de l'O.N.U.).
- les manifestations se concentrent en Europe et en Amérique,
- l'Asie et l'Afrique sont moins touchées; il n'y a eu aucune manifestation aux Indes.

Ces résultats de l'enquête sont probants. Les membres de la Commission ont approuvé la résolution ci-contre.

La Commission des Droits de l'homme demande aux pouvoirs publics et aux organisations privées de faire des efforts soutenus pour éduquer l'opinion publique en vue de déraciner les préjugés raciaux et l'intolérance religieuse... et prie le secrétaire général de recueillir des renseignements et observations sur ces manifestations et de les transmettre aux membres de la sous-commission...

(Suite en page 2)

### Comité et Conseil de l'

### Union européenne des femmes

### Députées et conseillères nous parlent

L'Union européenne des femmes groupe, depuis cinq ans, sur l'initiative des femmes autrichiennes, les députées et conseillères municipales des organisations chrétiennes démocrates et conservatrices ainsi que des unions civiques féminines. Des politiciennes de onze pays en-joint partie : Belgique, Allemagne occidentale, Luxembourg, Autriche, Finlande, Grande-Bretagne, Italie. La Suisse y a des observatrices.

Cette Union interconfessionnelle s'efforce de défendre les droits de l'individu, le maintien de la paix, la justice et la libre collaboration des peuples. Elle joint du statut consultatif B auprès du Conseil de l'Europe.

Le comité et le conseil de l'Union ont siégé à Bâle, du 11 au 13 avril, les autorités cantonales leur ont offert une réception à la Wilt'schen Haus et la Communauté suisse de travail pour l'Union européenne des femmes avait organisé une séance publique à l'Orangerie qui attira la foule. Au nom de cette communauté suisse, Mme Vischer-Alioth souhaita la bienvenue aux hôtes et aux invités, puis Mme Louise Wenzinger présida la séance et introduisit les oratrices.

### Liisa Mäkinen

conseillère municipale d'Helsinki

apporte aux Suissesses les salutations des Finlandaises dont elles se sentent si proches par leur amour de la liberté.

Dans la vie communale, les femmes s'occupent surtout des tâches sociales. Les communes finlandaises se trouvent en face des mêmes problèmes sociaux que les communes suisses : aide aux enfants dont les mères ont un travail professionnel, logement des personnes âgées, occasions de travail, questions scolaires et logements. Mais il faut veiller à ne pas développer l'insouciance et la paresse par l'aide sociale, il ne faut pas que les gens s'abandonnent si bien à l'aide communale qu'ils perdent la volonté de s'aider eux-mêmes.

Il est important que la commune soit indépendante de l'intervention de l'Etat. Le parti conservateur a choisi comme mot d'ordre des prochaines élections communales « Pour la liberté des communes ».

(Suite en page 3)

## Qu'attendez-vous de votre journal ?

Nos lecteurs et lectrices auront trouvé dans le dernier numéro de « Femmes suisses » quelques commentaires sur les résultats de notre enquête, lancée en mars, sous le titre « Citoyennes à part entière, qu'attendez-vous de votre journal ? »

Un peu plus tard, en avril, ont été envoyées à la rédaction du « Mouvement féministe » plusieurs réponses, accompagnées de lettres explicatives, émanant d'abonnées qui depuis longtemps portent un vif intérêt à notre journal.

Ces réponses insistent pour que « Femmes suisses » ait un programme nettement différent des revues et périodiques féminins habituels, qu'il soit centré sur le rôle de la femme comme épouse, mère, célibataire et membre de la société humaine. Dans ces différentes fonctions, il y a à résoudre des **problèmes psychologiques** (vie conjugale, éducation des enfants, vie isolée, vie sociale, rapport entre les membres de la société); il y a des **problèmes pratiques** (ménage — mais pas de petites recettes — argent, budget, logement — locataire et propriétaire — articles du code qui régissent ces divers problèmes).

Il y a des **problèmes professionnels** qui doivent être systématiquement examinés (descriptions de professions, organisations professionnelles, leurs buts, législation adéquate, législation internationale).

Il y a la femme et le pays qui embrasseraient la connaissance de notre

pays, des ressources des différentes régions, les devoirs civiques de la législation à l'occasion des modifications constitutionnelles que proposent les scrutins successifs); il faut absolument amener les électrices à avoir une vue objective des projets électoraux qui leurs seront soumis.

Un tel programme est assez sec et il ne faudrait pas manquer de l'assouplir et de l'illustrer par des **biographies**, d'hommes ou de femmes célèbres, utiles; par des exemples concrets de pratique éducative, d'emploi des **loisirs familiaux** (jeux en famille, promenades à la découverte de la nature ou des vestiges intéressants de la contrée) ne pas oublier que les jeux développent l'adresse, la patience, la concentration et qu'ils sont l'école de la vie.

Recommandation pour la mise en pages : nette distinction des rubriques, avec en-têtes très visibles et placées toujours au même endroit.

Le leitmotiv de ces missives est celui-ci : maintenir l'originalité du journal par rapport aux autres feuilles et revues qui existent. Cette originalité c'est de considérer la femme comme une **citoyenne à part entière** et non pas seulement comme une poupée de mode, ou une cuisinière ou une femme de ménage ou une mondaine désœuvrée, mais comme un être qui participe sur un pied d'égalité à toute l'activité de la communauté sociale à laquelle elle appartient.

« Le Mouvement Féministe ».

La commission siégeait dans la ville même où, le 6 mars, les électeurs genevois ont accordé aux femmes l'égalité des droits civiques. La commission ne pouvait manifester son approbation pour cette victoire des droits de la femme : la Confédération n'est-elle pas encore rebelle à cette idée? Les organisations non gouvernementales, pour cette même raison de courtoisie à l'égard du pays d'accueil, ont renoncé à toute manifestation collective.

Cependant, au cours d'un dîner privé, Mrs. B. Lord, chef de la délégation américaine a porté un toast aux électeurs genevois qui ont soutenu chez eux les principes de la Déclaration universelle.

**Floriana** Institut pédagogique privé  
Pontaise 15 — LAUSANNE  
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices et étrangères pour familles suisses
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés. Diplômes, Placement des élèves assuré.

**EXTRAIT VITAMINEUX** **LEVURE VITAMINEUSE**  
*Bévita* *Bévita*  
Pour assaisonner et tartiner sous contrôle de l'Institut des vitamines

**BUFFET CORNAVIN**  
E. L. NIEDERHAUSER